



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT DE JURY ACADEMIQUE

CAPPEI SESSION 2019

Ce rapport :

- prend appui sur les résultats de la session du CAPPEI 2019. Il présente la synthèse, fondée sur des constats quantitatifs et qualitatifs, des observations du jury académique réuni le 21 juin 2019
- doit permettre aux candidats de la session 2020 d'identifier les attendus de cette certification et de disposer d'informations utiles à leur préparation des différentes épreuves.

Textes de référence :

- *Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée*
- *Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive*
- *Circulaire du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)*

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Remarques générales2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions3. Bilan de la session 20184. Constats et analyse du jury académique5. Conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2020 |
|---|

1. remarques générales :

L'obtention du CAPPEI nécessite de la part des candidats un investissement important au regard d'un niveau de compétences élevé, attendu dans des domaines à la fois diversifiés et complémentaires :

- enseigner en tenant compte de la diversité des élèves,
- faire preuve d'une expertise dans l'évaluation des compétences, potentialités et besoins des élèves à besoins particuliers
- connaître les fonctionnements cognitifs des élèves présentant des troubles ou présentant un handicap
- travailler en équipe, en complémentarité et coordonner son action avec de multiples partenaires
- savoir analyser son action et exercer un regard réflexif sur sa pratique
- se positionner clairement en qualité de « personne ressource » au service du collectif dans une équipe et au sein d'un établissement
- identifier les enjeux de l'école inclusive et promouvoir les pratiques permettant de construire des parcours de réussite scolaire pour tous les élèves à besoins particuliers.

Si l'on considère cette diversité, il convient de noter que les objectifs ciblés précédemment dans le cadre du CAPASH et du 2CASH appelaient un niveau d'expertise moins affirmé et plus exclusivement centré sur la qualité d'un enseignement adapté ou spécialisé.

2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions :

Le référentiel spécifique des compétences d'un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI a fait l'objet, en amont des épreuves de la session 2018, d'une analyse approfondie, menée au niveau académique, pour assurer une meilleure équité entre les candidats.

Ce travail a permis de formaliser une liste de critères apportant des précisions utiles sur les attendus du jury académique et de doter toutes les commissions d'un outil à la fois harmonisé et plus efficient :

Epreuve 1 :

Attendus du jury pour la séquence pédagogique :

- Un projet individuel par élève, structuré et instruit, incluant la dimension de parcours et éventuellement d'orientation
- Une bonne lisibilité du travail partenarial et de la communication avec les familles
- L'identification des obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves
- La cohérence des réponses pédagogiques apportées
- la mise en place d'une pédagogie explicite qui rende les élèves acteurs de leurs apprentissages
- la Compréhension par les élèves des critères d'évaluation proposés par l'enseignant spécialisé.

Attendus du jury pour l'entretien :

- La capacité à analyser la situation d'un élève choisie et proposée par la commission
- La capacité à élaborer lors de l'entretien des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées
- La capacité à distinguer éducation inclusive et école inclusive (se positionner comme personne ressource)

Épreuve 2 :

Attendus du jury sur le dossier :

- Un questionnement illustrant l'évolution d'un enseignant « ordinaire » vers la posture d'un enseignant spécialisé, capable de promouvoir une école inclusive.
- La cohérence entre le contexte de l'épreuve 1 et la situation présentée dans l'écrit professionnel est une possibilité. **Elle n'est toutefois pas imposée aux candidats.**

Attendus du jury sur la présentation du dossier + entretien :

- La capacité à élaborer, en l'argumentant, une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission
- La capacité à répondre à des questions proposées sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive.
- La capacité à échanger et à s'engager dans un échange réflexif et constructif avec le jury

Epreuve 3 :

Attendus du jury sur la présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource :

- La capacité à sortir du descriptif d'une action menée et à se positionner comme personne ressource
- La connaissance du cadre théorique définissant les missions et les attendus du positionnement d'une personne ressource, dans un établissement scolaire et au-delà (partenariats, communication...)
- La capacité à évaluer les effets de l'action proposée et à en envisager des prolongements

Attendus du jury sur l'entretien :

- La capacité à faire preuve d'un esprit de synthèse dans les réponses données (nécessité pour le jury de proposer pendant les 10 minutes imparties quelques questions très ciblées)
- La compréhension des notions d'accessibilité et de compensation et capacité à les distinguer
- L'authenticité de l'engagement du candidat au travers de réponses concrètes et personnalisées

3. Bilan de la session 2019 :

➤ Inscrits et taux de réussite comparés entre les sessions 2018/2019 :

1^{er} degré (total par année)

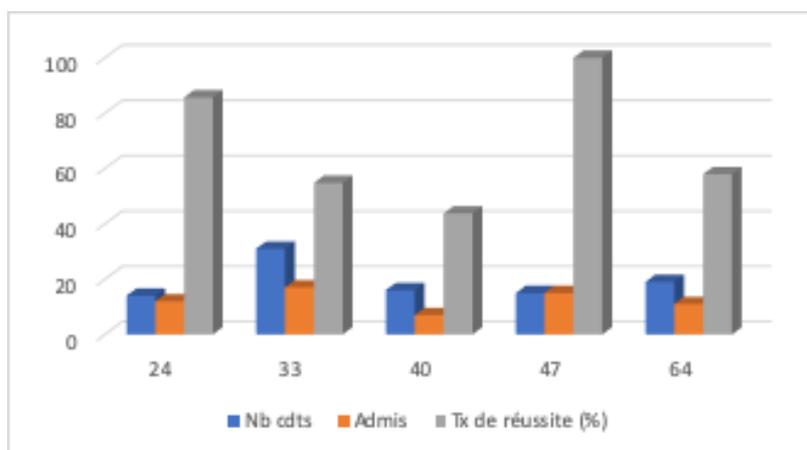
	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Tx réussite
2019	106	95	62	33	65,2 %
2018	114	96	63	33	65,6 %

2nd degré

	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Tx réussite
2019	52	42	25		
2018			88		

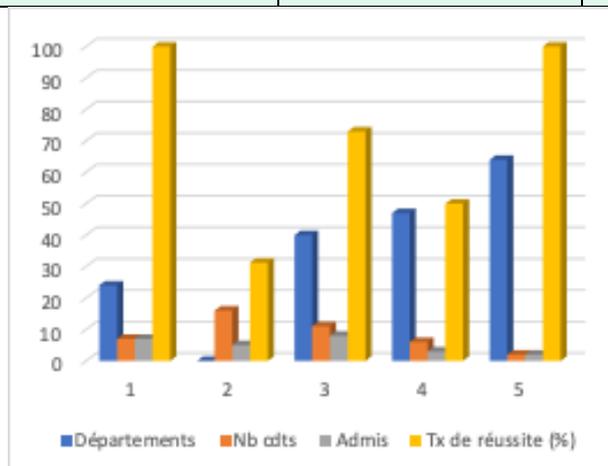
Résultat 1 ^{er} degré en 2019	Nb candidats	Admis	Taux réussite (en %)
24	14	12	85,7 %
33	31	17	54,8 %
40	16	7	43,75 %
47	15	15	100 %
64	19	11	57,9 %

➤ **Résultats session 2019 dans le 1er degré (par département)**



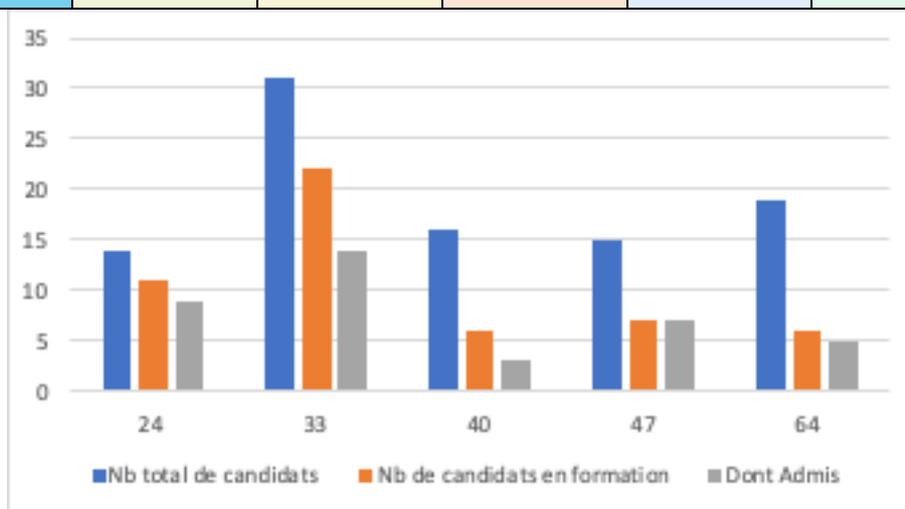
➤ **Résultats session 2019 dans le 2nd degré (par département)**

	Nb candidats	Admis	Taux réussite (en %)
24	7	7	100
33 + Tunisie	16	5	31,25
40	11	8	73
47	6	3	50
64	2	2	100



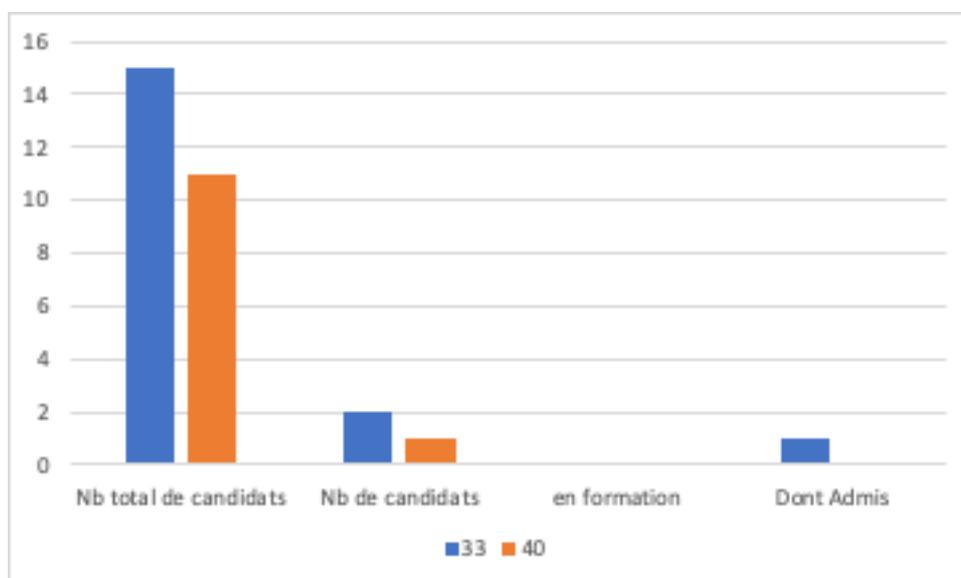
➤ Résultats des candidats du 1^{er} degré inscrits à la formation spécialisée CAPPEI

	24	33	40	47	64
Nb total de candidats	14	31	16	15	19
Nb de candidats en formation	11	22	6	7	6
Dont Admis	9	14	3	7	5



➤ Résultats des candidats du 2nd degré inscrits à la formation spécialisée CAPPEI

2019	33	40
Nb total de candidats	15	11
Nb de candidats en formation	2	1
Dont Admis	1	0



4. Constats et analyse du jury :

L'épreuve 1 est une épreuve particulièrement discriminante. Elle révèle rapidement d'importantes lacunes chez les candidats qui ne maîtrisent pas suffisamment les connaissances pédagogiques et didactiques fondamentales attendues d'un enseignants qui vise la spécialisation.

Pour rappel, cette épreuve est conçue pour valoriser les compétences consistant à :

- identifier et analyser les besoins de ses élèves
- adapter ses démarches pédagogiques en proposant des situations d'apprentissage pertinentes
- analyser son action et proposer pour approfondir cette réflexion des ajustements ou prolongements nécessaires à sa pratique

Trois principales remarques :

- Le jury observe la trop fréquente absence d'évaluations rigoureuses des compétences et des progrès d'élèves de la part des candidats les plus nettement en difficulté. Cette insuffisance explique très naturellement l'impossibilité pour eux de proposer des situations d'apprentissage cohérentes au regard de besoins compris et correctement analysés.

- Plus occasionnellement, il est constaté des lacunes didactiques importantes et spécifiques portant sur les méthodes et démarches dans l'apprentissage de la lecture - écriture et l'enseignement de la numération et du calcul.

- Enfin la notion de parcours d'élèves gagnerait à être très souvent approfondie dans un accompagnement qui doit chercher à garantir continuité et sécurisation des parcours. Cette dimension apparaît trop rarement ou trop succinctement dans les dossiers présentés aux commissions. Les projets personnalisés, souvent bien présentés dans un souci de clarté, se contentent trop souvent de fournir une vision instantanée de la situation de chaque élève, sans ouvrir de perspectives travaillées en équipe (orientation ou réorientation, poursuite d'études dans le supérieur, accès à la voie professionnelle, ...)

L'épreuve 2 sollicite principalement la capacité du candidat élaborer une pensée structurée montrant la construction de l'identité professionnelle d'un enseignant spécialisé en devenir.

En conséquence, il est attendu :

- un écrit ordonné, structuré, témoignant d'une authentique analyse
- un choix précis des documents contenus dans le dossier (plus que le nombre de documents, c'est la pertinence de ce choix et de leur intérêt au regard de l'angle d'étude choisi qui importe)
- au-delà de l'écrit, une présentation et une soutenance ouvrant des pistes de réflexion nouvelles et traduisant la dynamique de formation dans laquelle le candidat est engagé.

Plusieurs remarques :

- Les dossiers présentés par la plupart des candidats sont rédigés avec sérieux et témoignent d'un investissement important. La présentation orale est souvent bien préparée en amont, rarement improvisée.

- Le dossier ne peut en revanche se résumer à la compilation peu organisée de textes, dont le choix est parfois peu explicite et sans lien apparent avec la thématique travaillée.

- Les candidats les plus en difficulté, dans leur grande majorité, maîtrisent insuffisamment certaines notions et concepts qu'ils manipulent avec approximation, au risque de commettre des contresens et de recourir à des « slogans » pédagogique porteur de peu de sens.

- Les commissions ont au contraire valorisé la prestation de certains candidats capables d'argumenter sur des bases solides et disposant de références connues et maîtrisées. Ces professeurs se montrent capables d'échanger avec authenticité et simplicité, sans digressions ni récits anecdotiques.

L'épreuve 3 permet au candidat de présenter et de valoriser son positionnement comme personne ressource pour la communauté éducative, capable de travailler avec les partenaires de l'institution pour promouvoir l'école inclusive.

Les commissions se montrent donc particulièrement attentives :

- Au caractère concret des témoignages présentés qui gagnent toujours à ne pas se limiter à un exposé formel ou distancié de la réalité des missions de l'enseignant spécialisé
- Aux compétences communicationnelles des candidats et à l'authenticité de leur engagement

- A la capacité de concevoir et de mutualiser des outils pédagogiques, au service de l'action collective
- A la capacité des candidats à se positionner avec justesse dans l'organisation mise en place par l'institution pour développer les actions en faveur de l'école inclusive (conseillers pédagogiques, formateurs, professeurs référents...)

Plusieurs remarques :

- La finalité de cette épreuve - il est vrai nouvelle et très particulière - ne fait pas suffisamment sens chez certains candidats. Par exemple, la projection d'un document utilisé lors d'une action de formation, sans mise en perspective ni explicitation du sens de cette action, est à éviter. De même, la projection d'un diaporama magistral portant sur la dyslexie, la lecture, ..., est tout à fait dénuée d'intérêt en tant que tel.
- Le positionnement de « personne ressource » se limite, pour certains candidats, à transmettre des informations et partager des savoirs acquis au fil d'un parcours de formation.
- Plus rarement, le cadre institutionnel et les enjeux de l'école inclusive sont largement méconnus de certains candidats très en difficulté.

5. Conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2020

Les candidats devront à l'avenir, veiller à :

- faire travailler chaque élève dans le cadre d'un projet global, avec la mise en place d'une différenciation pédagogique (les élèves n'ont pas les mêmes besoins, ni les mêmes compétences et rythmes de travail)
- valoriser davantage la prise de parole des élèves dans les actes d'enseignement, tout en tenant compte de leurs compétences langagières, (re)formulation des consignes, argumentation : si on souhaite que les élèves progressent, il est impératif de susciter les prises de parole et favoriser les échanges entre pairs
- identifier les parcours antérieurs (dans le cadre du PARCOURS AVENIR) des élèves, permettant d'objectiver de façon cohérente les séances en fonction des besoins recensés
- ponctuer la fin de la séance par un rituel permettant aux élèves de mesurer une plus-value de compétences (il s'agit pour eux de voir une évolution de leurs apprentissages, sur un ou deux objectifs précis)
- être en capacité de montrer sa connaissance du tissu partenarial et apporter des éléments factuels (du projet personnalisé de chaque élève) qui font état du suivi des étapes datées de celui-ci (équipes éducatives, de suivi, rencontres avec la famille...), et ceci quel que soit le dispositif inclusif ou la classe support,
- avoir une démarche pédagogique conduisant à varier et rythmer les activités

PS : le jury académique invite vivement les futurs candidats à lire attentivement les textes réglementaires (2 arrêtés relatifs à l'organisation de l'examen et prendre scrupuleusement connaissance du référentiel des compétences de l'enseignant spécialisé)